

Conférence de presse
Les Zèbres. Tes droits et tes Devoirs
Infor Jeunes Luxembourg
Intervention de Jean-Marie CARRIER, Député permanent
Le 20 septembre 2005

Ils ont entre 16 et 25 ans. Ils sont sur les bancs de l'école, ils s'apprêtent à entrer dans la vie professionnelle ou ils cherchent le meilleur chemin à prendre.

Ces jeunes vivent les moments clés de leur vie. C'est important. C'est à cet âge-là que leur avenir se décide, qu'ils deviennent autonomes et c'est là aussi qu'ils doivent prendre les bonnes décisions.

C'est donc tout naturellement que ces jeunes se posent mille et une questions :

Être majeur, qu'est ce que ça implique ?

Je veux gérer mon argent, comment faire ?

Dans quelles conditions est ce que je peux faire appel au CPAS ?

Que faire si un jour je suis face à la justice ?

Le chômage, la mutuelle, les allocations familiales, comment ça marche ?

Drogue, tabac, alcool, ça m'interpelle...

Depuis plusieurs années, les travailleurs de terrain constatent une désinformation, voire une mauvaise information importante des jeunes au sujet de leurs droits et de leurs devoirs.

Ce manque d'information débouche, trop souvent encore, sur des situations d'exclusion ou de marginalisation.

Le projet « Tes droits et tes devoirs noir sur blanc » a donc été créé en 1997. Une première brochure sort en 1999. Elle est présentée et animée dans les écoles d'Arlon pendant deux ans.

Les objectifs opérationnels du projet sont :

- Permettre aux jeunes de 15 à 20 ans d'être bien informés des dispositions qui les concernent sur des sujets directement en rapport avec la vie quotidienne afin qu'ils puissent exercer pleinement leurs droits et leurs responsabilités.
- Ainsi qu'assurer une large diffusion de cette précieuse information et faire connaître un ensemble de services et de relais utiles pour les jeunes.

Les sujets abordés sont :

- La majorité, l'autorité parentale, l'école, le travail, la sécurité sociale, la vie affective, changer de domicile, la toxicomanie, l'argent, le CPAS, la famille et la justice.

Une 2^e et une 3^e édition de la brochure ont ensuite été distribuées sur l'ensemble de la province jusqu'il y a peu, en juin 2005.

Au total, plus de 2.000 jeunes ont participé à des animations sur le thème des droits et des devoirs des jeunes dans les écoles, maisons de jeunes, services d'accompagnement, etc.

La Province de Luxembourg et plus précisément le Département des Affaires Sociales et Hospitalières dont j'assume la responsabilité soutient ce projet depuis plusieurs années, depuis 2002 pour être précis.

Les évaluations positives du projet « Tes droits et tes devoirs » nous ont poussés à continuer dans la même direction, en allant même un peu plus loin, puisqu'un site Internet baptisé « Les Zèbres » a été créé.

Il va d'ailleurs vous être présenté en détail dans quelques minutes.

Ce site a été réalisé par le Service Droit des Jeunes et Infor Jeunes Luxembourg avec le soutien des conseils d'arrondissements d'aide à la jeunesse d'Arlon, de Neufchâteau et de Marche-en-Famenne.

Je voudrais encore ajouter une chose, avant de terminer mon intervention.

Je souhaite que cet outil d'information sur les droits et les devoirs des jeunes soit utilisé au maximum et qu'il permette aux adolescents qui le souhaitent d'être épaulés afin de devenir ce que l'on attend d'eux ; des adultes responsables.

Jean-Marie CARRIER
Député permanent
en charge des
Affaires Sociales et Hospitalières